

gaec de bel air

st colombe 46120

FACTURE n° 25.2231 du 25/11/25

page 1/1

Au 01/5/24 augmentation de l'application de l'éco-contribution de 4.38€/m3 (20€/t) sur toutes les livraisons de débits entrant dans la construction de bâtiments en France (C.envi au titre de l'éco-contribution à la gestion des déchets (C.envi.Art.L 541-10).

Désignation	CR	Nb	L (m)	Larg.	e	Quantité	P.U.	Montant	R	T
VOLIGES DOUGLAS			2,00	8 m2	20	8,000 m2	9,50	76,00	R	2
DEB.Qual.CHARP DOUGLAS	C18	6	2,00	60	40	0,029 m3	465,00	13,49	R	2
Eco-contrib.(C.envir.L.541-10) [Elm.Couvert.frais]						0,160 m3	4,38	0,70		2
Eco-contrib.(C.envir.L.541-10) [Elm.Struct.frais]						0,029 m3	4,38	0,13		2
*** FACTURE DE BIENS ET SERVICES. TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS ***										

CE Norme EN 14081-1:2005+A1:2011. N°attestation 1973-CPR-148. Spécifications techniques : Bois de structure. Réaction au feu D-S2,d0.
Classement visuel bois frais de sciage selon la norme NF B 52001-1 : 2018
Certificat des performances CE à télécharger sur notre site www.scierie-capus.fr C18:DOP 01 - D18:DOP 02
"seules sont concernées les lignes pour lesquelles une classe de résistance est mentionnée dans la colonne CR"
Correspondance classes de résistance mécanique / classes visuelles : C18/ST III
Douglas (PSMN) durabilité naturelle (EN350-2):classe 3-4

Loi 2008-776 du 4/8 + accord interprof. du 9/12/08
Pas d'escompte en cas de règlement anticipé.
Application sans mise en demeure d'une pénalité calculée au taux de l'intérêt légal * 3 et d'une indemnité forfaitaire de 40€ en cas de retard de règlement.

Taxe	Base	Taux	Montant
TVA 2	90,32	20,00%	18,06

TOTAL H.T.... 90,32 EUR
Total Taxes.. 18,06 EUR

Règlement : par CHEQUE

TOTAL TTC.... 108,38 EUR

Les produits mentionnés [R] ou [r] sont dégagés de la REP. Adhérent VALOBAT n° IDU FR304562 04MNPU (C.envir.L541-10)

Conditions générales de vente de convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément à la loi 80-335 du 12 Mai 1980. Pas d'escompte en cas de règlement anticipé
Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 8 jours de la date de réception de marchandise. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Cahors sont compétents.

Sarl au capital de 91.489 Euros - Siret 343 867 180 00022 - APE 1610A - R.C. Cahors B 34386718 - n° TVA FR 53-343 867 180 DOMICILIATION BP OCCITANE FIGEAC IBAN FR76 1780 7008 0400 4212 5701 870 BIC: CCBPFRPPTLS